

MISSIONS D'APPUI À LA GOUVERNANCE

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT

REGLEMENT 2021

Appel régional à candidature ouvert du 15 janvier au 31 décembre 2021 (12h midi, heure de Beyrouth)

1. AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la gouvernance universitaire de ses établissements membres. Il est rappelé à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, le soutien à la mobilité n'implique pas le recrutement du missionnaire par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le missionnaire sélectionné. Ce soutien ne peut donc pas être apparenté à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'il n'est pas obtenu en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Les interventions du missionnaire restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le missionnaire bénéficiaire de la mission d'appui à la gouvernance universitaire.

Tout candidat à une mission d'appui à la gouvernance de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres soutiens lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de mobilité, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

2. OBJECTIFS

Dans le cadre de ses projets, la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF vise le renforcement des capacités des établissements situés dans la région Moyen-Orient en matière de gouvernance universitaire notamment à travers son appui à la qualité et l'évaluation. Elle propose ainsi de soutenir des missions d'expertise, d'évaluation et/ou d'audit, en fonction des besoins des établissement de la région.

Ces mobilités doivent :

- contribuer au renforcement des capacités des universités de la région Moyen-Orient ;
- favoriser les échanges et la collaboration entre universités au travers d'expertise partagée;
- aboutir si possible au développement d'autres activités ou partenariats entre les universités concernées;
- être programmées sur l'année 2021 (début au plus tard le 15 décembre 2021). Une mission non effectuée durant ladite période ne peut en aucun cas être reportée à l'année suivante.

La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud et aux thématiques prioritaires de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF (cf. point 9).

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le(la) missionnaire candidat(e) doit :

- justifier de ses titres et du statut de rattachement à un établissement membre de l'AUF situé dans un pays de la région Moyen-Orient, différent de l'établissement d'accueil ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- justifier d'une invitation par l'établissement d'accueil ;
- s'engager à remettre un rapport de mission à l'AUF dans les deux mois suivant sa mobilité;

déclarer toute prise en charge autre que celle demandée à l'AUF.

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 1/5

L'établissement d'accueil doit :

• justifier de l'opportunité de la mission en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil.

L'établissement d'origine doit :

• être membre de l'AUF et situé en dehors du pays de l'établissement d'accueil du missionnaire.

4. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le formulaire doit être complété en ligne à l'adresse https://formulaires.auf.org/

Après examen de sa recevabilité, le dossier est soumis à la procédure de sélection qui s'effectue sur la base de la qualité de la candidature, des critères de sélection et à concurrence des financements disponibles.

Aucun dossier ne sera retourné au candidat.

Les candidats sélectionnés seront informés par courrier électronique.

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont les suivants :

- cohérence de la demande avec les besoins de l'université d'origine ;
- objectifs attendus;
- inscription de la mission dans le cadre d'un projet structurant de l'établissement d'origine et de transfert de compétences ;
- participation financière à la prise en charge du missionnaire par l'établissement demandeur de la mission;
- flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud/Sud, puis Nord/Sud) ;
- équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux femmes à qualité scientifique égale) ;
- priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

6. MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Les missions d'appui à la gouvernance universitaire sont de courte durée (3 jours par mission). La prise en charge de la mission comprend au maximum :

- un titre de transport aller-retour en classe économique émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) mis à la disposition du bénéficiaire. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire) ;
- une assurance-maladie, accident et rapatriement dans le pays d'accueil. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil;
- des perdiem (selon les barèmes en vigueur à l'AUF, limités à 3 perdiem).

De façon générale, une contribution de l'université d'origine du missionnaire, et/ou de l'université d'accueil, et/ou d'un autre organisme, est souhaitable.

7. OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

À l'expiration de la mobilité, le (la) bénéficiaire remettra un rapport (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à cette mission, etc.) dans un délai de 2 mois suivant la mission.

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 2/5

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être complété EN LIGNE. Le missionnaire ne peut compléter qu'un seul dossier de candidature par mission.

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS ET ÊTRE AU FORMAT PDF.

Pour être recevable, le dossier doit comprendre la totalité des pièces suivantes:

- une attestation de statut de rattachement à un établissement membre de l'AUF dans la région Moyen-Orient ;
- le plan des activités à assurer et l'engagement du missionnaire à l'exécuter ;
- une déclaration sur l'honneur du missionnaire en cas de prise en charge par un autre organisme ;
- un curriculum vitae actualisé, en français ;
- une lettre d'invitation de la structure d'accueil justifiant l'opportunité de la mission et précisant la participation financière de l'établissement (signée par la plus haute autorité de l'établissement).

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne <u>au plus tard 1 mois avant</u> la date de début de la mission.

À noter que certains documents pourront vous être demandés ultérieurement en version originale.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION Au moins un mois avant le début de la mission :

- L'ordre de mission de l'université de rattachement du missionnaire, mentionnant les dates et objectifs de la mission ;
- Copie de la page d'identification du passeport et des visas en cours de validité.

9. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

- Environnement
- Gouvernance publique
- Santé et sciences de la vie
- Langue française, diversité culturelle et linguistique
- Sciences et technologies
- Tourisme et patrimoine
- Eau et gestion des ressources naturelles
- Energies

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 3/5

10. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS L'UNE DES DISCIPLINES DEFINIES PAR L'AUF

Domaine	Discipline
	Biotechnologie environnementale
Biotechnologies	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et	Informatique
informatique	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
Sciences de l'éducation	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
	Technologies éducatives
	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
Sciences de l'ingénieur	Génie civil, géologique et minier
Colonicos de l'ingenical	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
	Génie physique
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 4/5

	Pharmacologie	
	Soins infirmiers, nutrition, diététique	
Sciences de la Terre	Géographie physique	
	Géologie	
	Géophysique et géodésie	
	Océanographie	
	Sciences de l'environnement	
	Sciences hydrologiques	
	Télédétection	
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme	
	Anthropologie	
	Archéologie	
	Architecture	
	Arts	
	Géographie humaine	
	Histoire	
	Langues	
	Linguistique	
	Littératures	
	Philosophie, morale et religion	
	Philologie	
	Théologie	
	Traduction	
	Biologie	
	Ecologie	
Sciences naturelles	Microbiologie	
Sciences naturenes	Phytologie et botanique	
	Zoologie	
	Physique	
Sciences de la matière	Chimie	
	Criminologie	
	Démographie	
	Psychologie	
	Sciences de l'administration	
	Sciences de l'information	
	Sciences de la gestion	
Sciences sociales	Sciences économiques	
	Sciences juridiques	
	Sciences politiques	
	Sociologie	
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	
	Tourisme	
	Travail social	

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 5/5

11. CONTACTS

Pour toute question relative au règlement, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

Etablissement d'origine est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE	JORDANIE	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO)
CHYPRE	LIBAN	Rue de Damas
DJIBOUTI	PAKISTAN	Villa F, Cité Bounoure
EGYPTE	PALESTINE	B.P. 11-81, Riad El Solh – Beyrouth, Liban
EMIRATS ARABES UNIS	QATAR	Tél (standard) : +961 1 420 270
ETHIOPIE	SOUDAN	Tcpie: +961 1 615 884
IRAQ	SYRIE	Courriel: enseignement-mo@auf.org
IRAN	YEMEN	Site web : <u>www.auf.org/moyen-orient</u>

Les dispositifs d'appui de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante : https://www.auf.org/moyen-orient/

AUF-DRMO-Règlement 2021 Page 6/5